PROPOSITION DE LOI adoptée le 16 février 2011



SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

PROPOSITION DE LOI

ADOPTÉE PAR LE SÉNAT

relative à l'installation de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération en langue régionale.

Le Sénat a adopté, en première lecture, la proposition de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat: **136** et **293** (2010-2011).

Article unique

- 1'emploi de la langue française est complété par un alinéa ainsi rédigé :
- « Les panneaux réglementaires d'entrée et de sortie d'agglomération apposés en langue française sur la voie publique peuvent être complétés du nom de cette agglomération en langue régionale. »

Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 février 2011.

Le Président,

Signé: Gérard LARCHER